



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonds social européen

Question écrite n° 8593

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le remercie de bien vouloir lui présenter un bilan de l'utilisation du Fonds social européen (FSE) a la Reunion, depuis la reforme des fonds structurels.

Texte de la réponse

En 1988, la reforme des Fonds structurels intervenue suite a l'Acte unique européen, qui recherchait a atteindre un developpement plus harmonieux de l'ensemble de la communaute, reposait sur deux principes : le doublement des concours communautaires et la mise en oeuvre d'une nouvelle methode d'intervention de ces fonds, en remplaçant l'approche par projet, par une approche decentralisee par programme pluriannuel. Dans ce cadre le plan de developpement regional presente par la Reunion visait principalement a soutenir les efforts d'adaptation du tissu economique a l'ouverture du marche et a reduire les handicaps lies a l'isolement et aux elements naturels. C'est une strategie d'ouverture sur l'Europe et son environnement regional et de developpement economique et de soutien de l'emploi qu'a choisie la Reunion. Les Fonds structurels et en particulier le Fonds social européen ont accompagne et soutenu cette politique tout au long de cette periode. La programmation 1990-1993 ne se cloturera definitivement qu'a la fin de l'annee 1994. Une evaluation est prevue a cette date, qui mesurera de facon fine l'impact du FSE sur la politique regionale. Mais des a present, un certain nombre de donnees sont disponibles, qui permettent de dresser un premier bilan de l'intervention du Fonds social européen, en termes financiers et physiques, et de relever quelques points forts. En termes financiers : l'intervention du Fonds social européen pour la periode 1990-1993 represente un montant total de 930 millions de francs (soit 620 millions pour l'objectif 1 et 310 millions pour les objectifs 3 et 4). Ces sommes viennent s'inscrire en contre-point de l'intervention des pouvoirs publics - Etat et collectivites territoriales, qui s'eleve a 1 530 millions de francs. Il convient de relever que ce dernier chiffre ne correspond qu'aux seules contreparties publiques a l'intervention du Fonds social européen. L'effort public total se place naturellement a un niveau beaucoup plus eleve que ces seules contreparties. En termes de personnes beneficiaires : au cours de cette periode, c'est un total de 67 000 personnes qui ont beneficie de mesures (actions de formation, apprentissage, aide a l'emploi...) auxquelles le FSE a apporte un concours financier, ce qui repreente une moyenne de plus de 16 000 personnes par an. En termes de finalites : le plan de developpement de la Reunion s'etait donne pour objectif, en ce qui concerne les ressources humaines de relever le niveau general des qualifications (jeunes demandeurs d'emploi et salaries) et d'aider a la creation d'entreprises, de facon a pouvoir repondre a l'explosion demographique et a une sous-qualification latente. Mais des a present il apparait d'evidence qu'un certain nombre de mesures doivent une partie de leur efficacite en premier lieu a leur pertinence, mais aussi a l'intervention du FSE. Il en est ainsi de l'apprentissage et des mesures qui s'en rapprochent comme le service militaire adapte. L'apprentissage est particulierement bien adapte aux besoins en formation des stagiaires et aux besoins des entreprises de la Reunion. S'appuyant sur une politique active de la region il a connu un essor remarquable en terme d'augmentation des effectifs d'apprentis d'abord - environ 2 200 par ans - d'elargissement de l'eventail des secteurs concernes, et de niveaux de qualification atteint. Le FSE a participe pour une grande part au developpement de l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'agriculture, de l'artisanat. Il en va de meme pour l'ANT qui a vu ses effectifs passer de 420 en 1990 a 651 en

1992 avec une participation FSE passant de 12 à 23 millions de francs. La même constatation s'impose concernant le rôle du FSE, s'agissant des mesures en faveur des jeunes ou celles en direction de l'entreprise. C'est ainsi par exemple que l'aide à l'emploi aura concerné 1 565 personnes au cours de la période 1990-1993, pour une participation FSE de 21 millions de francs. L'intervention du FSE au côté des politiques concertées entre la Région et l'État, en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi, a permis la programmation 1990-1993 d'atteindre la plupart de ses objectifs. L'évaluation prévue fin 1994, à laquelle il est fait allusion plus haut, permettra d'affiner l'analyse. Aujourd'hui, la Réunion est engagée dans la future programmation des fonds structurels 1994-1999 avec 4 objectifs stratégiques dans lesquels le FSE en charge des ressources humaines est appelé à jouer un rôle primordial : créer des emplois, ouvrir la Réunion sur l'Europe et l'Océan Indien, garantir la cohésion sociale et optimiser l'occupation du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8593

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4342

Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2911